

**CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic·que·s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2025 :

COMMUNES	DELEGUE·E·S
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Maria Alice Reymond
Corseaux	Christian Minacci
Corsier-sur-Vevey	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2025 :

Présidence : M. Arianne Rouge, syndique de Corsier-sur-Vevey,
Vice-présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny.

- Dès le 1^{er} juillet 2025 :

Présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny,
Vice-présidence : M. Olivier Gfeller, syndic de Montreux.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2025 :

Présidence : M. Martin Eichenberger, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey,

Rapport : M. Régis Duchesne, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2025 :

Présidence : M. Harry Roth, conseiller communal à Jongny,

Rapport : Mme Denise Yezid, conseillère communale à Jongny.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises en 2025 : le 13 mai à Corsier-sur-Vevey pour examiner les comptes 2024 et le 5 novembre à Jongny pour étudier le budget 2026.

Les comptes 2024 et le budget 2026 de la CIEHL ont été adoptés à l'unanimité par la commission, qui a établi un rapport, à l'issue de chacune des séances, à l'attention des neuf conseils communaux qui ont également adopté les comptes 2024, ainsi que le budget 2026.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

ACTIVITÉS 2025 DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée, en mars pour valider le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2024 et en septembre pour traiter le budget.

Le CA a été informé que la demande de soutien de la Commune de Chardonne à la CIEHL pour le parcours nature didactique au Mont-Pèlerin, traitée en septembre 2024, a obtenu les fonds nécessaires, notamment par la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET) et le Groupement forestier de la Veveysse.

Deux objets ont été évoqués dans le cadre du CA de mars : d'une part, la vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique, comprenant notamment un point de situation sur la piscine de Vevey-Corseaux Plage ; d'autre part, l'avant-projet de révision de la loi sur les communes (LC). Ces échanges ont permis une première discussion entre syndic·que·s, avant de reprendre et traiter ces sujets dans le cadre de la Conférence des syndic·que·s (CSD).

Enfin, aucune demande de soutien n'a été déposée, y compris en lien avec les projets de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier, évoqués en 2023, relatifs à la Compagnie des Archers de Vevey - La Tour-de-Peilz et au Riviera Rugby Club.

Budget 2026

Lors de l'établissement du budget 2026 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant·e au 31 décembre 2024.

COMPTES 2025

Le préavis-type sur l'exercice 2025 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il faut donc de se référer.

Il convient de relever que le montant de CHF 3 millions, provisionné depuis 2022, affecté au projet de rénovation et de sécurisation du 2m2c (préavis CIEHL adopté en 2021 par les conseils communaux de la Riviera), a été intégralement versé à la Commune de Montreux en août 2025. Cette dernière en avait fait la demande auprès de la CIEHL qui est entrée en matière, la fin des travaux étant prévue pour le 1^{er} trimestre 2026 et le gros œuvre terminé.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2024 et le budget 2026 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 6 mars 2026 / SAI – NRP/LMS